

Claude GUET

Ancien Président F.I.C.M.

A tous les présidents des clubs de la FFACCC

Cette lettre pour remettre la vérité à l'ordre du jour de la FFACCC. En effet il est facile aujourd'hui de dire que c'est la faute des autres lorsque des méthodes arbitraires sont appliquées avec des mensonges pour excuses.

Un rappel novembre 2023 interdiction d'intervenir pour moi et mon club à l'assemblée générale de la FFACCC, avec en plus un refus de réadhésion pour 2024 pour moi et 2 autres équipages.

Euro CC 2024 suite à un conflit entre le président de la FFACCC et le président du CCCRA pas d'EURO CC 2024 bien que le dossier soit prêt.

Juin 2024 assemblée générale de la F.I.C.M. à Autrans ,candidatures au conseil d'administration. 2 candidats qui 1° sont absents et de 2 ils ont envoyé tous les deux des lettres pas signées.

L'assemblée générale est souveraine pour les associations loi 1901, il y a eu un vote à bulletin secrets qui n'a pas validé 2 choses, un le renouvellement de mon mandat après deux mandats comme prévu au règlement intérieur et la candidature des deux absents.

Aout 2024 un équipage se voit signifier sa non réadhésion pour 2025 il est vrai que cet équipage n'a pas accepté les propos de l'un d'entre vous. Depuis quand un équipage n'a pas le droit de s'exprimer ? à la FFACCC, depuis 3 ans plus d'exclusion que pendant les 40 ans d'existence de la FFACCC le président décrète et l'assemblée générale elle sert à quoi ?

Le poste de président d'une fédération ou d'un club régi par la loi de 1901 n'est pas un poste de dictateur.

Il reste à ce jour encore des gros dossiers ou l'union de tous est primordiale.

C'est pourquoi je vous invite à adhérer en individuel à la F.I.C.M. rien ne vous en empêche.

Ne laissez pas le mensonge et l'arbitraire décider de l'avenir des clubs de France

Je reste à votre service